

Conseil d'école 1 - année scolaire 2019-2020

mardi 12 novembre 2019 - 18h30-20h

Membres présents : Mme Périer, adjointe, M. Vinet, adjoint, Mme Heuré, périscolaire, Mme Leblay, ATSEM, Mme Bazin, M. Lemarié, M. Dibout, Mme Maguet-Delourmel, représentant-e-s élu-e-s des parents, Mme Deplagne, Mme Rouvreau, Mme Caradec, enseignantes, Mme Le Nouveau, Mme Gazengel, enseignantes stagiaires, M. Fouré, enseignant et directeur de l'école.

Membres excusés : Mme Paquet (ATSEM), M. Cueff, Maire, M. Guichoux, Inspecteur de l'Education Nationale sur la circonscription de Saint-Grégoire.

1. Les élections des représentants de parents d'élèves au conseil d'école :

Bilan sur le déroulement des élections qui se sont très bien passées (réunion préalable le vendredi 17 septembre à 20h30 – sept parents présents que nous remercions car ils témoignent de l'intérêt qu'ils portent à notre école, dépouillement sans souci...), taux de participation de 40,46%, ressemblant à celui de l'an passé, vote principalement par correspondance.

PV affiché depuis le vendredi 11 octobre comme il se doit : félicitations et remerciements aux parents élus.

2. Etat des effectifs de l'école :

90 élèves à ce jour

24 TPS PS MS	22 GS CE2	21 CP CE1	23 CE2 CM1 CM2
2 TPS 11 PS 11 MS	17 GS 5 CE2	12 CP 9 CE1	5 CE2 7 CM1 11 CM2

Anticipation optimiste pour la rentrée prochaine :
départ de 11 CM2 / rentrée de 13 élèves en maternelle prévue
Précision toutefois de M. l'Inspecteur : en Ile et Vilaine, il n'y a pas de seuil pour les ouvertures / fermetures en raison de gros flux de population.

3. Présentation et vote du règlement intérieur pour l'année scolaire :

Lecture du règlement.

Pas de modifications envisagées de notre côté : il est construit selon les dispositions prévues par le règlement type départemental (consultable sur le site de l'école).

- Médicaments sur temps scolaire : uniquement en cas de PAI et / ou sur ordonnance dans certains cas,

- billes autorisées à partir de la GS (il y a une zone identifiée par des plots, de manière à ce que les maternelles ne puissent pas avoir accès aux billes),
- jeux dangereux : pas de liste, mais à l'appréciation de l'équipe pédagogique.

Présentation succincte du diaporama sur la charte de la Laïcité annexée au règlement.

ECLAIRAGE QUANT A LA SCOLARITE OBLIGATOIRE A COMPTER DU MOIS DE SEPTEMBRE DE L'ANNEE CIVILE DES TROIS ANS DE TOUT ENFANT

La maternelle est entrée à compter de cette rentrée dans la scolarité obligatoire. Les enfants doivent être scolarisés à compter du mois de septembre de l'année civile de leurs trois ans.

L'instruction passe obligatoire ; si école à la maison, dispositif à engager officiellement auprès des autorités académiques compétentes pour valider le projet.

Possibilité de construire un projet individualisé : contractualisation d'un emploi du temps aménagé, allégé.

A construire en partenariat école-famille ; rédaction d'un document soumis à l'autorisation de l'Inspecteur de circonscription.

La loi donne toute son importance aux apprentissages scolaires en maternelle, la reconnaissance du travail indispensable d'instruction dès trois ans, travail déterminant pour la réussite scolaire des enfants et la poursuite de l'objectif d'égalité des chances.

ABSENTEISME

Rappel sur la nécessité de prévenir l'école (mail, téléphone), le jour de l'absence ; au retour, nécessité d'un écrit avec motif (mail ou mot dans le cahier de liaison).

Si aucune justification de l'absence, à savoir qu'au bout de 4 demi-journées sur un mois sans motif d'absence annoncé, nous sommes en devoir de remonter les informations au directeur académique.

Les absences légitimes :

Lorsqu'un enfant manque la classe, les responsables légaux doivent sans délai faire connaître au directeur d'école ou au chef d'établissement les motifs de cette absence.

Sont reconnus par le Code de l'Éducation comme seuls valables les motifs d'absence suivants (cf. art. L 131-8) :

- * maladie de l'enfant, le certificat médical n'est exigible que pour les maladies contagieuses
- * maladie transmissible ou contagieuse d'un membre de la famille;
- * réunion solennelle de famille;
- * empêchement résultant de la difficulté accidentelle des communications;
- * absence temporaire des personnes responsables lorsque les enfants les suivent;
- * fêtes religieuses : se référer aux dates publiées chaque année dans le BO.

Tout écrit de la famille invoquant un des motifs ci-dessus énumérés est donc recevable.

Précision importante : le numéro de l'école est 02 99 69 95 20 (une erreur s'est glissée dans certains cahiers de liaison). Possibilité de laisser un message vocal ou d'envoyer un mail pour prévenir d'une absence.

4. Les activités pédagogiques complémentaires :

cf. document validé par l'Inspecteur de circonscription.

Ateliers menés avec des petits groupes d'élèves sur le temps du midi.

5. les plans de sécurité : *exercice incendie* et *Plan Particulier de Mise en Sécurité* :

Doivent être menés dans l'année :

- deux exercices incendie

. le premier en prévenant,

. le second sans prévenir ni élèves, ni enseignants plus tard dans l'année.

1^{er} exercice vendredi 18 octobre à 11h30 pour le bâtiment central.

Evacuation en 2 min.

Désormais, toute l'école a pour point de rassemblement le terrain de football de l'école. Auparavant, les CM sortaient par leur issue de secours en dehors de l'école sur l'esplanade herbeuse. La présence d'un enfant en fauteuil en CM1 implique le passage par le seuil de porte adaptée vers la cour.

Exercice pour la classe de GS CE2 le mardi 12 novembre.

- **un exercice PPMS alerte chimique** : à réaliser au cours du premier trimestre.

- **les exercices PPMS alerte intrusion.**

Avant la mi-novembre, l'Inspection demande aux écoles de réaliser un exercice alerte-intrusion de notre choix (fuite de l'école ou mise à l'abri) ; nous avons réalisé la mise à l'abri le vendredi 18 octobre.

Comme à chaque fois, nous rappelons aux élèves qu'il s'agit d'un exercice comme l'exercice incendie testé depuis longtemps et il n'y a pour autant jamais eu le feu...

En maternelle, annonce de la venue d'une sorcière. RAS sauf pour une TPS mais vu avec les parents.

Chez les plus grands, nous avons expliqué qu'une manifestation avec un grand nombre de personnes devant l'école amenait la Gendarmerie à nous demander à nous mettre à l'abri.

Cela a pour objectif, non pas d'inquiéter les élèves, mais de les rassurer, de savoir que l'école est un lieu sécurisé et que nous savons organiser une mise à l'abri si besoin.

6. bilan des comptes OCCE, mairie :

Bilan des comptes OCCE,

Au 12/11, il y a 1551,65€ sur le compte (dont 711€ donation mairie pour les cadeaux de Noël)
Grosse dépense de la rentrée : les Incorruptibles 278€

Opérations en attente :

OCCE : dépôt des cotisations des parents et paiement de notre cotisation (à hauteur de 2.50€ par élève, soit 225€)

Bilan des comptes Mairie.

Nous aurons consommé totalement jusqu'au dernier centime nos dotations 2019.

Remerciements à la Mairie pour les dotations (5 000 euros – 450 euros pour la garderie = 4 550 euros pour les fournitures scolaires à l'année soit 50,55 euros par élève). C'est un montant par élève confortable. Toutefois, l'équipe enseignante tient à rappeler que le choix de fournir toutes les fournitures scolaires aux élèves de sorte à ce que la scolarité des enfants soit réellement gratuite représente un coût important.

Les enseignants sont amenés régulièrement à responsabiliser les élèves et à les amener à mesurer que le matériel scolaire n'est pas « gratuit » même s'il est fourni par l'école. Il représente un coût important si on n'en prend pas soin et l'argent gaspillé si on ne fait pas attention représente des équipements pour la classe que l'on ne peut pas financer. Les élèves doivent donc se placer dans une lutte contre le gaspillage s'ils veulent voir leur école acquérir de nouveaux jeux éducatifs, livres...

C'est aussi une attitude écoresponsable à travailler dans le cadre des programmes d'Enseignement Civique et Moral.

Remerciements à la Municipalité pour l'achat de 5 nouveaux vélos pour augmenter le nombre de vélos en circulation sur la cour de l'école + de nouvelles poignées pour tout le parc existant pour des questions de sécurité.

1 000 euros engagés.

Les élèves sont ravis.

La piscine (classes du CP au CM) sera à nouveau prise en charge par la Municipalité (entrées + transports). Merci encore.

7. les projets pédagogiques pour l'année scolaire :

. les projets communs,

La piscine : les vendredis départ à 13h45, retour vers 16h, séance dans l'eau de 14h30 à 15h15 du 13/12 au 20/03/2020.

Nous aurons besoin de parents accompagnateurs-accompagnatrices (2 parents sont nécessaires pour accompagner).

Certain-e-s d'entre vous ont déjà l'agrément pour accompagner (qui est reconductible d'une année sur l'autre).

Pour les nouveaux qui souhaitent accompagner, il s'agissait d'aller passer le test sur une des dates proposées ; elles avaient lieu à la piscine Spadium de Saint Grégoire (la dernière était jeudi 7 novembre à 18h30).

Portes ouvertes en janvier en partenariat avec l'APE – des productions vous seront proposées dans les classes autour du thème sorciers-sorcières, notre trame d'année...

Ce sera probablement un vendredi soir et non un samedi ; le bureau de l'APE se retrouve en difficulté (auparavant trois à cinq mamans mais parmi elles, une maman ne peut plus assurer) ; pour le coup, organisation trop lourde de lancer une fête le samedi avec stands, repas etc.

L'idée serait donc un vendredi soir comme l'an dernier, portes ouvertes des classes.

A moins que l'arrivée massive de parents à l'APE permette de relancer sur un samedi.

« **Silence, je lis !** » :

15 mn de lecture quotidienne individuelle, qui a pour but d'ancrer des habitudes de lecteurs chez nos élèves

Les Incorruptibles :

vote citoyen autour d'une sélection d'albums / romans pour chaque classe
// susciter l'envie et le plaisir de lire. Possibilité de club de lecture autour de ces livres.

Projet La Grande Lessive

Installation artistique éphémère partout dans le monde dont l'objectif est de promouvoir la pratique artistique : étendre les œuvres des élèves sur des fils à linge dans la cour.

« Paysages de bord de terre à l'instant T » thème pour l'installation de ce jeudi 17 octobre.
Ouverture de la cour aux parents le soir jusqu'à la fin de la garderie à 19h.

Prochaine date le 26 mars 2020.

Sorties à la journée

En projet : toute l'école sur thème sorciers-sorcières à Brocéliande + à La Roche aux Fées et le château des pères (ateliers artistiques)

. les projets de la classe de PS MS,

P1 : *Ah ! les bonnes soupes* => angle de la recette, de la cuisine

P2 : projet land art autour des sorcières (sortie pour ramasser feuilles, glands, châtaignes...)

Projet jardinage : bulbes plantés cette semaine

Bricolages de Noël en décembre

. les projets de la classe de GS CE2,

Projet jardinage (dans le jardin)

Projet d'avoir la visite d'un représentant de la LPO

. les projets de la classe de CP CE1,

Littérature thème sorciers / sorcières, sous l'angle de la recette / cuisine : *Une soupe 100% sorcière, Le festin des affreux, Le repas des sorcières* => lire / écrire des recettes de sorcières, des potions magiques ; projet d'une soupe de légumes faite par les élèves en P2

Travail sur l'écriture de la lettre, et ses règles avec l'album *Cher monstre*

Permet de travailler sur le lexique associé à la sorcellerie, arts visuels...

Travail sur l'espace proche : maquette de la classe et de l'école, plan, plan du village...

Projet d'un cycle de course d'orientation après le cycle piscine.

Sortie bibliothèque 1 fois / mois

. les projets de la classe de CE2 CM1 CM2,

Littérature : *Le buveur d'encre, Sacrées sorcières*

Projet conseil de coopérative – en partenariat avec l'OCCE, nous allons poursuivre la mise en place d'un conseil de coopérative. Conseil hebdomadaire, géré par les élèves (un ordre du jour fixé par les élèves, un-e président-e de séance, un-e secrétaire) pour organiser, encadrer la vie de la classe.

Thomas Gallo, animateur pédagogique OCCE viendra sur deux séances en classe.

Projet athlétisme – en partenariat avec l'OSVIDH, séances à Guipel sur cinq mardis en septembre et octobre ; cycle très riche, course-saut-lancer, avec deux intervenants de l'OSVIDH, avec les élèves de CM de Montreuil-le-Gast ; rencontre sportive en fin d'année avec toutes les classes de la communauté de communes qui auront suivi le cycle comme l'an dernier.

Projet correspondance avec une classe de La Mézière de CE2-CM1

8. travaux réalisés, travaux en cours, travaux à réaliser ;

Mise en attente de la zone de jeux : besoin de faire le point sur la structure – glissante en temps de pluie auparavant mais désormais le revêtement est glissant même si temps humide et sur un long moment.

Rideaux occultant à prévoir dans la classe de GS CE2 dans le cadre du dispositif PPMS mise à l'abri des élèves.

9. le parc informatique de l'école : bilan sur les équipements accordés, les équipements en cours ;

VPI en cours d'installation dans la classe de maternelle

=> problème technique qui explique le retard d'installation

Attente d'une solution d'accessibilité à internet en classe de GS CE2 :

pas de solution technique, donc achat potentiel d'une clef 4G

10. les questions des parents d'élèves.

- *Plusieurs parents ont constaté que les horaires ne sont pas toujours respectés, le matin, mais aussi très souvent à la sortie des classes. Est-il possible d'améliorer cela ?*

Oui. Le matin, l'ouverture à 8h35 nous semble respectée mais nous resterons vigilants à une bonne synchronisation des horloges et montres...

Pour les sorties à 11h45 et 16h45, nous appelons à votre tolérance ; certaines séances peuvent durer plus longtemps, le temps de ranger les classes, mettre les manteaux (de plus en plus long avec l'habillement d'hiver qui s'étoffe...). Mais nous allons être attentifs pour engager une amélioration.

- *Concernant l'accès aux toilettes et à l'eau pour les grandes sections (s'agissant d'enfants de maternelle).*

- Les toilettes de la cour restent peut être impressionnantes (les grands sont là...il fait froid...) et résultat l'enfant se retient au mieux et sinon c'est l'accident.

Peut-on leur faciliter l'accès aux toilettes dans la classe (il nous semble que la classe en dispose et que l'année dernière ils y avaient accès) durant les temps de récréation et sur le temps du midi ?

Accès libre durant le temps de classe pour les GS.

Toutefois, pas d'ouverture sur le temps de récréation (problème de surveillance).

Pour le temps du midi, la maîtresse Anne a vu avec les agents qui veulent bien continuer à autoriser et gérer l'accès aux toilettes intérieures.

Le problème ne se pose pas pour les élèves de maternelle qui ont leurs toilettes adaptées à leur taille.

Pour les élémentaires de CP au CM2, toilettes extérieures ont été bien aménagées (portes avec serrures etc). Remises à neuf avec dévidoir de papier WC etc...

Toutefois, le confort est indispensable pour se sentir bien à l'école. Certain-e-s élèves peuvent être mal à l'aise avec l'idée de toilettes extérieures (froid etc).

Ainsi, si des élémentaires veulent aller aux toilettes à l'intérieur, dans le SAS des GS CE2, ils viennent demander l'autorisation aux enseignants.

- *Concernant la mise à disposition de l'eau, nous souhaiterions savoir comment ces temps sont organisés ? Que pouvons-nous apporter en tant que parent pour faciliter et pour éviter les contaminations de maladies (gastro, rhume...)? Gourde, verre personnalisé ? Ceci pour permettre aux enfants de penser à s'hydrater. Il ne s'agit pas de faire à leur place mais de leur donner des moyens pour qu'ils le fassent.*

Possibilité de mettre une gourde dans le cartable. Attention à bien voir la méthodologie au préalable pour éviter fuite dans le cartable...

- *Après des difficultés d'emploi du temps et de disponibilité des salles au début, est ce que les grandes sections ont désormais la possibilité de faire un temps de motricité chaque jour ?*

Petit à petit, organisation qui s'améliore. Pour l'instant, deux créneaux par semaine.

Par la suite, travail de Marie-Françoise en motricité avec demi-groupe.

Plus une séance en commun jeux collectifs GS et CE2.

Sol de la salle polyvalente pose problème car glissant mais la Municipalité est en étude pour un sol lino.

** Des parents se plaignent des poux.*

Comment pouvons-nous faire en sorte que les enfants y échappent?

Pour leur bien...

Nous communiquons régulièrement à ce sujet. Mais c'est à chaque famille de prendre ses responsabilités. La collectivité implique de vérifier régulièrement la tête des enfants.

Précisions de la Municipalité quant aux demandes du dernier conseil d'école :

- Bavoirs commandés, qui seront lavés à l'école chaque semaine par une ATSEM.
- Recrutement en cours d'une personne pour la surveillance de la pause méridienne dans le cadre « Parcours emploi compétence » (anciens emplois aidés), ainsi que pour les divers remplacements à assurer le cas échéant. (20h/semaine sur 47 semaines, mais annualisé).
- Formation du personnel communal : des choix sont étudiés.